

Cependant, la mairie de Trois-Bassins et la Cise ont intenté une action en justice contre ces constructions illégales puisque sans permis de construire. « Je ne conteste pas ne pas avoir obtenu de permis de construire pour ces maisons puisqu'elles se trouvent en zone non constructible », précise René-Michel Galmar. Une décision de la cour d'appel de Saint-Denis du 9 novembre 2006, ordonne la démolition des baraques sur ces terrains de Montée-Panon. René-Michel Galmar laisse passer une

année. Puis il reçoit à la fin du mois d'octobre, une lettre de la sous-préfecture de Saint-Paul lui ordonnant d'exécuter la décision du tribunal.

Ce qu'il accepte de faire pour prouver qu'il souhaite se mettre en accord avec la justice, et montrer qu'il ne considère pas celle-ci comme une ennemie. Tout en signalant que, si elle lui a laissé un an, c'est que quelque part elle reconnaît qu'il est propriétaire. D'ailleurs, il paie des factures d'eau et des taxes fon-

cières. Plus tard, il en est sûr, elle statuera et le reconnaîtra officiellement comme propriétaire de ces terrains.

Depuis peu, René-Michel Galmar a donc commencé par une première construction et poursuivra ainsi petit à petit, avec l'aide de la famille. Mais un point le gêne, on lui demande de mettre à terre neuf cases. « Je vais détruire celles que j'ai faites. Mais il y en a trois qui ont été construites par d'autres personnes, sans mon autorisation

et la collecte sélective, celles du jeudi auront lieu aujourd'hui du vendredi auront lieu demain. Pour la collecte des végétaux et des encombrants, la société informe les usagers de La Possession, de Saint-Leu et de Trois-Bassins qu'elles se conformeront au calendrier. Hormis celles de lundi dernier seront assurées exceptionnellement demain.

Valérie GOULAN

L'OBSERVATOIRE DE L'AIR ET SES FINANCEURS

En toute indépendance

Le 22 octobre, Roland Robert, maire de La Possession, annonce, au cours d'une conférence de presse, son intention de mener une étude de l'impact sur la santé des Possessionnais que provoquerait l'implantation de la future centrale thermique du Port (lire notre édition du 25/10). Il glisse au passage, douter de l'indépendance de l'observatoire réunionnais de l'air (Ora), qui effectue des mesures sur le Port, car son principal financeur est EDF.



Bruno Siéja.

Une remarque qui a mis un peu de temps à arriver aux oreilles de Bruno Siéja, directeur de l'Ora, absent du département à cette époque, mais qui n'a pas manqué de le faire réagir. « Heureusement, qu'EDF est un des principaux financeurs », insiste le directeur. Les industriels apportent 64 % d'un budget qui évolue entre 600 000 et 700 000 € selon les années.

L'Ora est une association loi 1901, à but non lucratif, de surveillance de la qualité de l'air. Agréée par le ministère de l'écologie, du développement et de

l'aménagement durables, elle a été créée en mai 1998.

Elle a comme mission l'information de la population sur la qualité de l'air, des services de l'Etat en cas de pollution, de sensibilisation auprès du public. L'association se compose de quatre collèges : services de l'état (Préfecture, Drire, Diren, DDE) et Ademe ; collectivités territoriales (Cinor, Civis, TCO, villes de la Possession et du Port); les industriels (EDF, centrales thermiques du Gol et de Bois Rouge); et les associations (de protection de la nature :

Srepen, Ecologie Réunion ; des consommateurs : Ucor) et autres organismes (Météo France, Université).

L'Etat finance l'Ora à hauteur de 23 %. Les collectivités territoriales se chargent des 13 % restants. « Avec 44 000 € pour la Cinor, 44 000 € pour la Civis et le TCO, rien. La volonté de l'Etat serait d'avoir un financement équilibré : 1/3 venant de l'Etat, 1/3 venant des industriels et 1/3 des collectivités. Mais dans la situation réunionnaise, ce n'est pas possible. Il faudrait que les collectivités interviennent davantage. Ce qui léverait par la même occasion, les doutes d'indépendance qui peuvent exister », souligne Bruno Siéja qui en profite pour faire un appel du pied à ces collectivités.

Le directeur de l'Ora rappelle que les entreprises telles qu'EDF ont l'obligation de payer la taxe générale pour l'activité polluante (TGAP) selon le principe pollueur-payeur. Elles peuvent la verser en intégralité aux douanes chargées de la récupérer ou réserver une part à des associa-

tions locales comme l'Ora. « Ça n'est plus de toute façon l'argent de l'industriel, mais celui de l'Etat », estime Bruno Siéja.

Quant à l'indépendance de la structure sur les relevés qu'elle effectue, le directeur l'assure. Les données, une fois collectées par des capteurs sont traitées et transmises par des ordinateurs. Les résultats sont consultables par le grand public quasiment en temps réel. Il cite aussi un épisode de pollution au dioxyde de soufre en 2004 aux abords du collège Titan. La pollution provenait de la centrale thermique d'EDF qui a été obligée de relever la hauteur de sa cheminée et changer de combustible.

Il se dit surpris de la remarque du maire de La Possession sachant que son adjoint à l'environnement Cyrille Lebon est un des vice-président de l'association. Bruno Siéja encourage les élus à davantage siéger dans ce conseil d'administration pour une fois de plus lever tout doute quant à l'indépendance de l'Ora.

V.G.



■ **Dîner dansant humanitaire.** L'association Samanvay Yoga à la Saline-les-Hauts, organise un dîner dansant en faveur du pensionnat pour enfants à Bodhgaya, en Inde. Le samedi 11 novembre à la salle Ambre noire du Discopoly's, à Quartier Fr Sainte-Suzanne. Les participants pourront faire connaissance à un projet humanitaire au cours de cette soirée et avec celle qui le Jeanne Péré. Vous pouvez aussi aider cette institution, en partant de ces enfants des rues. Pour plus de renseignements : 68.27.66 ou 0692. 08.79.25. ou <http://jeanamitabh.free.fr>



■ **Récolte de dons à l'Université.** Jusqu'au 29 novembre, en cadre de la semaine de solidarité internationale, la Fédération des associations des étudiants de la Réunion (Fader) organise une vente de dons pour le compte de l'association nationale « Aide et action pour les pays défavorisés ». A cette occasion, des ventes d'objets et animations de stands sont prévues sur le campus du Moufia Maréchal-Leclerc à Saint-Denis.